



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mai 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

28 juillet 2017-27 juillet 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Fundacja Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'organisation Fundacja Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'aider le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales dans les préparatifs du débat de haut niveau de 2018.

On trouvera ci-après les principales questions relatives au thème du débat, intitulé : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural ».

Pour apporter un soutien aux populations vivant en milieu urbain et rural, il faut mettre l'accent sur l'unité fondamentale de la société, à savoir la famille. La vitalité de la famille est essentielle pour la viabilité et la résilience du développement économique et social. La famille est l'élément de base de la société et le milieu naturel pour la croissance de l'être humain. Elle remplit les fonctions les plus cruciales dans toutes les sociétés : éducation de base, protection sociale et moteur économique.

La mobilité humaine que l'on observe à l'échelle des pays conduit souvent à une croissance de l'urbanisation, avec des communautés urbaines qui se développent plus vite que les communautés rurales. L'urbanisation, qui modifie la structure et les liens familiaux, est l'une des principales menaces qui pèsent sur les familles. Ses effets touchent aussi bien les habitants des villes que ceux des campagnes. Les familles concernées par l'urbanisation rencontrent fréquemment les problèmes suivants : longues séparations, absence du père et ruptures familiales. Les familles qui migrent vers les villes le font souvent en raison de leur situation économique. L'importance capitale des avantages économiques de cette migration ne doit pas masquer les autres risques potentiels liés à la séparation des familles.

En conséquence, la société et l'État ont pour principale obligation de protéger la famille afin de créer des sociétés viables et résilientes. Cette obligation découle du fait que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants. Ce fait est reconnu dans la plupart des traités fondamentaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 16), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 23), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 10), la Convention relative aux droits de l'enfant (préambule), la Convention relative aux droits des personnes handicapées (préambule) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (art. 16). La famille doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté, et notamment pour faire en sorte que les enfants grandissent dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

Avant toute chose, les communautés urbaines et rurales doivent faire en sorte que les familles puissent prospérer en répondant notamment aux besoins élémentaires suivants :

- Stabilité de l'emploi : un emploi stable et une faible taxation du travail sont les facteurs les plus importants pour le développement de la famille ;
- Logement familial : les logements préférentiels pour les couples mariés et les familles avec enfants permettent aux familles de s'épanouir et d'éviter de longues séparations ;
- Modes de garde flexibles : les politiques familiales modernes ne devraient pas systématiquement reposer sur le financement des structures d'accueil institutionnelles pour enfants. Fournir aux parents un véritable choix concernant

la garde de leurs enfants permet de leur donner un réel sentiment de sécurité familiale ;

- Villes accueillantes pour les familles : la planification des établissements humains devrait tenir compte des besoins des familles.

On ne pourra créer des sociétés viables et résilientes que dans des communautés urbaines et rurales favorables à la famille.
